



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours  
Service des concours nationaux, déconcentrés  
et des certifications**

**Arrêté portant ouverture d'une session de la validation des acquis de l'expérience  
professionnelle (VAEP) en vue de la délivrance du certificat d'aptitude  
professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive CAPPEI  
Session 2027**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

**Vu** le décret n°2017-169 du 10-2-2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

**Vu** l'arrêté du 10-2-2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La session 2027 de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouverte selon le calendrier suivant :

- **période de dépôt du dossier de recevabilité (livret 1) :** du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 09 octobre 2026 à 16 heures (heure locale).
- **notification de la décision de recevabilité :** au plus tard le vendredi 13 novembre 2026.
- **période d'inscription à la VAEP :** du jeudi 26 novembre 2026 au jeudi 03 décembre 2026 à 16 heures (heure locale).
- **période de dépôt du dossier de validation (livret 2) :** du lundi 07 décembre 2026 au vendredi 29 janvier 2027 à 16 heures (heure locale)

**Article 2 :** Les deux livrets sont téléchargeables sur le site académique :

<https://www.ac-reunion.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-122192>

Les livrets 1 et 2 sont à transmettre impérativement dans les délais indiqués à l'article 1<sup>er</sup> au format pdf par courriel : [dec.cappei@ac-reunion.fr](mailto:dec.cappei@ac-reunion.fr)

**Article 3 :** Les candidats dont la candidature est jugée recevable pourront s'inscrire à l'examen du CAPPEI par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle pendant la période d'inscription fixée du jeudi 26 novembre 2026 au jeudi 03 décembre 2026 à 16 heures (heure locale).

Le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site académique (<https://www.ac-reunion.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-122192>) est à transmettre impérativement pendant la période d'inscription au format pdf par courriel : [dec.cappei@ac-reunion.fr](mailto:dec.cappei@ac-reunion.fr)  
Aucune dérogation ne sera accordée quel que soit le motif invoqué.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours  
Service des concours nationaux, déconcentrés  
et des certifications**

**Article 4:** Les candidats dont la candidature est jugée recevable et qui se seront inscrits pendant la période d'inscription, devront adresser par courriel leur livret 2 au format pdf à la Division des Examens et Concours, du lundi 07 décembre 2026 au vendredi 29 janvier 2027 à 16 heures (heure locale), afin de se présenter aux entretiens de la session 2027.

L'absence de livret 2 ou sa transmission après la date limite entraîne l'élimination du candidat qui n'est pas convoqué à l'examen. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après la date limite n'est prise en compte.

**Article 5:** Les dates des entretiens avec le jury seront communiquées ultérieurement.

**Article 6 :** Monsieur le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 Septembre 2026

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

**SIGNÉ**

Lucie ANNETTE-NATIVEL